

Compte-rendu du Conseil d'école du 15 novembre 2012

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Proviseur : M.SAUZET Michel

Enseignants : Mme PINAROLI Muriel, Mme GUTIERREZ Leyla, Mme PICHARD Eleonor, M. BRUN François, Mme AKAHORI Michelle, Mme WHEAT Skye, M.NIKKARINEN Marcus, M.GAGNAIRE François, Mme TOMALA Ayumi.

Représentants des parents AF-Fcpe : M.BRANCOURT-ITO Vincent, Mme GARDIES Stéphanie, M.ARENALES Oscar, Mme DUPEYRON Martine, M.LORCHAT Jean.

Représentants des parents APE-Fapée : M.SANTINI Nicolas, Mme FONTAINE Nathalie.

Mme PINAROLI, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. SANTINI, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 06 juin 2012 est adopté à l'unanimité

Avant d'entamer l'ordre du jour, le directeur précise qu'il ne traitera pas la question diverse concernant les parcours en tant que telle puisque ce sujet fait partie de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Le directeur rappelle le rôle et le fonctionnement du conseil d'école.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Bilan de la rentrée scolaire

Le directeur exprime de nouveau sa fierté d'être directeur au LFIT, dans des locaux aussi prestigieux et avec une équipe de direction efficace et une équipe enseignante de grande qualité.

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2012.

- M. Houdoin, directeur du primaire, (poste d'expatrié)
- 2 PE résidentes : Mme Chabot et Mme Saignat
- 2 PE en contrat local : M. Gagnaire et Mme Kawasumi
- 1 PE en anglais en contrat local : Mme Wheat
- 1 enseignant d'anglais au primaire : M. Pasquin

M^{elle} Pichard et M^{elle} Vesco (professeurs des écoles TNR) ont été résidentialisées à cette rentrée

Mme Negoro, secrétaire d'accueil devient transitoirement secrétaire du primaire. Mme Catherine Brix assure le congé maternité de Mme Anne-Laure Ludot, médiathécaire, depuis début octobre et jusqu'au mois de mars. De la même manière, Mme Oi, enseignante de japonais, nous quittera début décembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

PRIMAIRE	Nombre deClasses	Rentrée 2012		Novembre 2012	
Niveau		Effectif	Moyenne par classe	Effectif	Moyenne par classe
PS	1,5	40	26	42	28
MS	2	49	24	48	24
GS	2,5	63	25	62	24,8
CP	3	70	23	72	24
CE1	3	75	25	75	25
CE2	3	61	20	62	20,6
CM1	2,5	68	27	67	26,8
CM2	3,5	83	24	83	23,7
Total	21	509	24	511	24,3

Synthèse des parcours de langue au cycle 3

Le directeur tient tout d'abord à remercier notamment madame Jaffrès pour son implication dans ce projet l'an dernier, mais aussi tous ceux qui ont participé à l'élaboration l'an dernier. Il souligne de nouveau, comme il l'a fait lors de réunions précédentes, que ce dispositif est innovant et répond aux dernières instructions concernant l'apprentissage des langues.

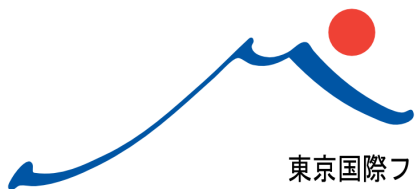
Avant de faire une première synthèse, il rappelle les différents parcours.

		Nombre de séances hebdomadaires d'anglais	Nombre de séances hebdomadaires de japonais	E.M.I.L.E	Niveau d'anglais	Niveau de japonais
1	Parcours personnalisé à dominante japonaise	1 séance	3 séances	1 heure en japonais	Standard - intermediate	JLM
2	Parcours personnalisé à dominante japonaise	2 séances	2 séances	1 heure optionnelle en japonais	Standard - intermediate	JLM
3	Parcours personnalisé équilibré	2 séances	2 séances	1 heure optionnelle en anglais	Standard - intermediate	JLE
4	Parcours personnalisé à dominante anglaise	3 séances	1 séance	1 heure en anglais	Intermediate – advanced	JLE
5	Classes bilingues anglais		2 séances		advanced	JLM ou JLE

Le directeur rappelle aussi que les choix de parcours impliquent aussi des priorités. Offrir plus de choix encore, c'est morceler plus encore l'emploi du temps, mettre en place des groupes pour une petite dizaine d'élèves. Il faut avoir conscience des contraintes. Des niveaux supplémentaires signifient bien sûr un coût supplémentaire pour l'école et donc les parents mais aussi recruter des enseignants supplémentaires pour quelques heures seulement par semaine. Or il est difficile de recruter et de façon pérenne dans ces conditions.

Le directeur entend bien que ces parcours pourraient être modulés et peut-être aménagés mais il rappelle qu'ils sont le fruit du travail d'une commission, qu'ils ont été validés par l'IEN de zone et le service pédagogique de l'Agence après avoir été votés aux différents conseils du LFIT. Après à peine 3 mois d'existence il lui paraît bien prématuré d'envisager d'ores et déjà d'autres dispositifs.

Le directeur rappelle que dans les autres domaines, il n'existe pas de groupes de compétences pour une même classe d'âge et cela ne semble poser problème à personne. La particularité de l'enseignement des langues vivantes encourage bien sûr à mettre en place des groupes de compétences mais dans une mesure raisonnable. La clé du dispositif repose aussi sur la différenciation, c'est à dire en définissant des objectifs communs avec des moyens différents.

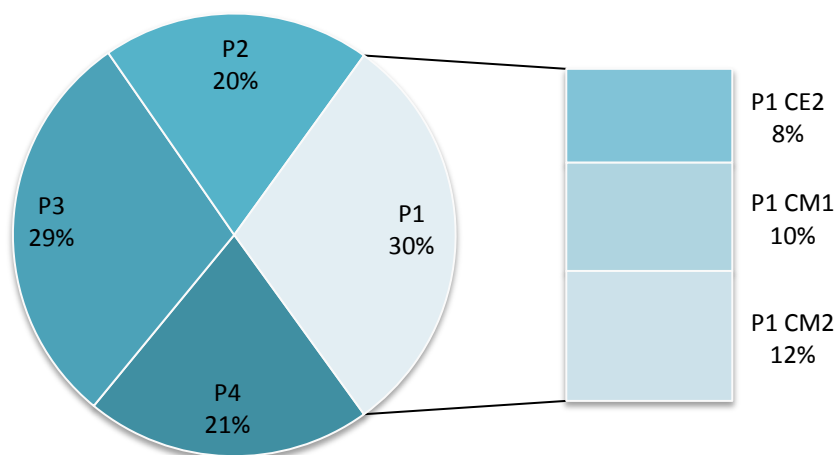


東京国際フランス学園
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO

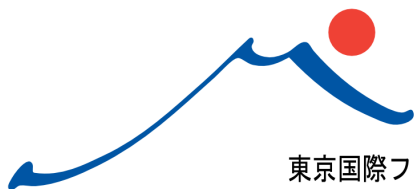


aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

PARCOURS 1



Répartition des élèves par parcours – Détail parcours 1 par niveaux

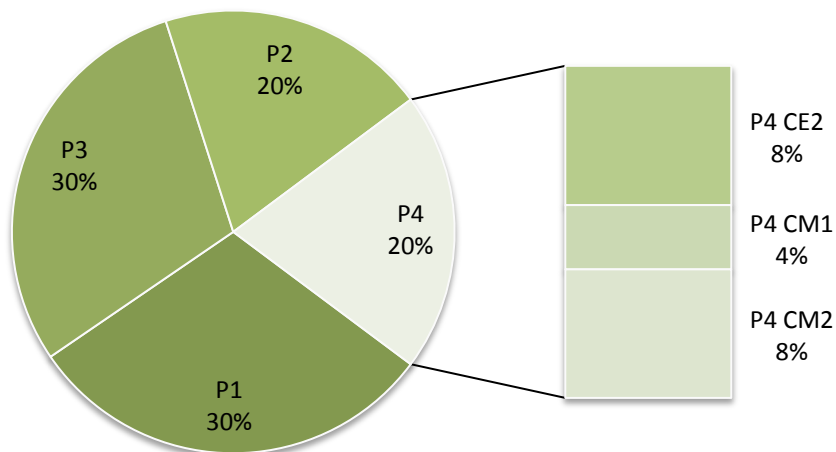


東京国際フランス学園
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



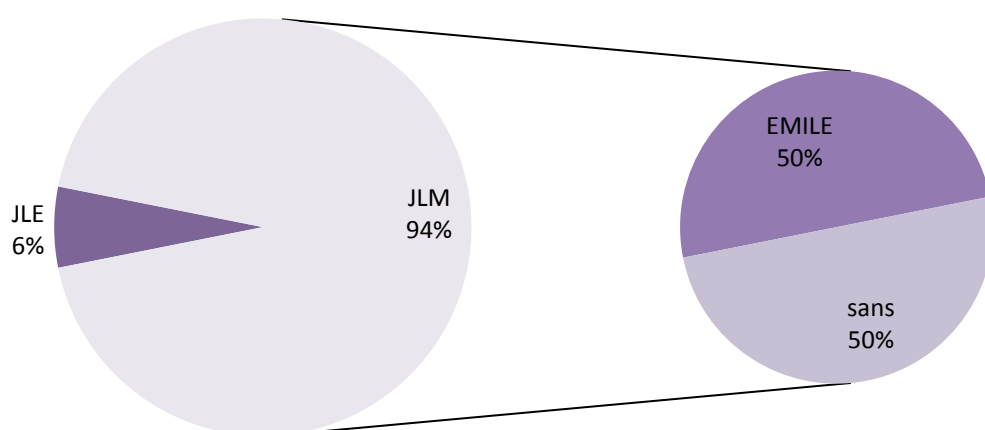
aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

PARCOURS 4



Répartition des élèves par parcours – Détail parcours 4 par niveaux

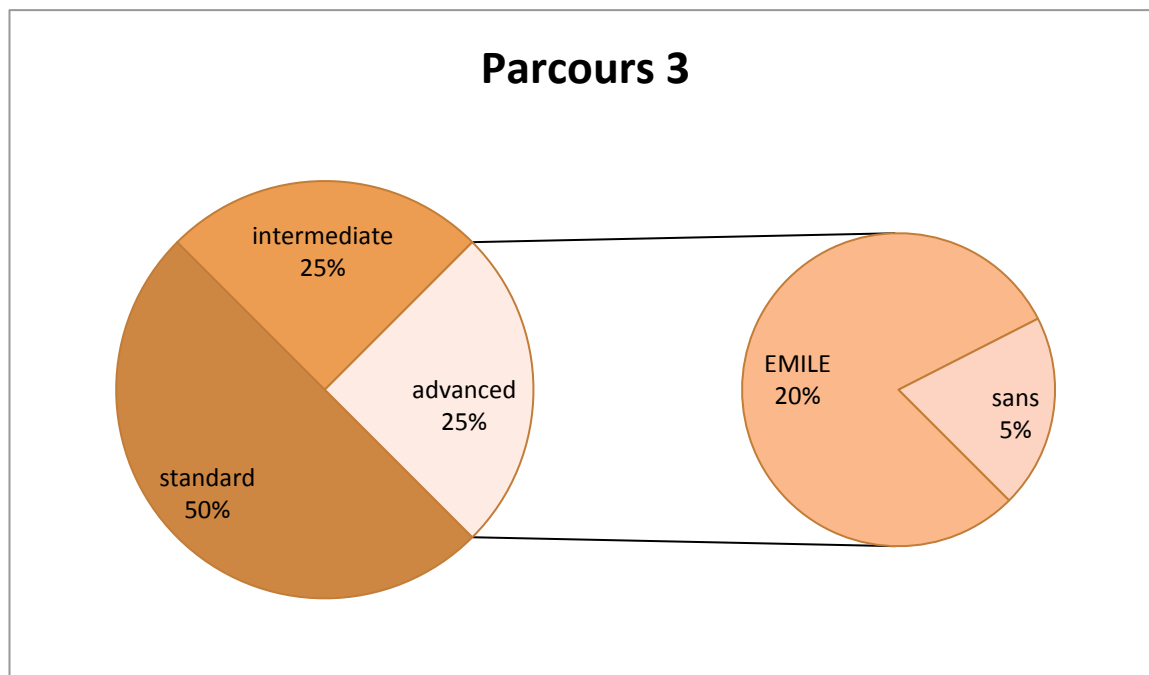
PARCOURS 2



Répartition de l'EMILE parcours 2

	Parcours 2	Parcours 3
JLM	28	2
JLE	2	43

Répartition des niveaux de japonais dans les parcours 2 et 3



Répartition des élèves par niveau d'anglais dans le parcours 3

Le 05 décembre prochain se tiendra la première réunion langue. L'inventaire des questions permettra d'établir précisément l'ordre du jour. A ce jour, 10% des parents ont posé une question qui concerne à presque parité l'anglais comme le japonais. Plus de 60% des questions concernent le cycle 3.

A la vue des schémas, les parents d'élèves (APE-Fapée) demandent quelle est la différence entre les parcours 2 et 3 pour les élèves JLE du parcours 2 qui n'ont pas d'EMILE.

Le directeur répond qu'en principe les élèves de JLE se trouvent dans le parcours 3. Les 7 élèves de JLE du parcours 2 sont avec les élèves de JLM. À la demande des parents, ces élèves de JLE ont été mis en parcours 2 mais doivent être capables de suivre les cours de JLM.

Le directeur ajoute que ces élèves ont certainement un niveau JLE avancé. Ce point devra être vérifié.

NOTE DU 21 NOVEMBRE 2012 : IL EST APPARU APRÈS VÉRIFICATIONS QUE SEULS DEUX ÉLÈVES (CAS PARTICULIERS), ET NON SEPT COMME ANNONCÉ LORS DU CONSEIL D'ÉCOLE, RELEVAIENT DE JLE AU SEIN DU PARCOURS 2. LE SCHÉMA DU PARCOURS 2 EST MIS À JOUR DANS LE COMPTE-RENDU DU PROCÈS VERBAL.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la différence de niveau entre le parcours 1 et le parcours 2 pour les élèves de JLM et se demandent s'il existe trois niveaux de langue en japonais.

Un enseignant répond que la différence se situe dans la quantité de kanji à apprendre et que de fait il y a deux rythmes en JLM et le JLE.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) préconisent d'abandonner l'appellation JLE/JLM et d'utiliser des appellations plus précises (comme celles utilisées pour l'anglais) afin de clarifier les niveaux de langue en japonais.

Un parent d'élèves (APE-Fapée) fait aussi remarquer qu'en JLE ont été regroupés des élèves de CM2 de différents niveaux et ce, malgré un écart important entre les élèves. Lors de la présentation des parcours en fin d'année scolaire 2012, les parents d'élèves avaient compris que les élèves de JLE seraient répartis dans des classes tenant compte de leur niveau de langue.

Le directeur précise que les groupes de langue ont entre 15 et 20 élèves. Une démultiplication des classes tenant compte du niveau des élèves impliquerait une augmentation de coût induite par l'emploi de nouveaux enseignants car les enseignants de langue ont des contraintes horaires à respecter et ne sont donc pas disponibles tout le temps. Dans une même classe, l'écart de niveau de langue entre les élèves est géré par la différenciation. La commission langue se réunira à nouveau en mars-avril 2013 pour tirer des conclusions et faire un bilan sur le dispositif actuel.

L'équipe enseignante (E. Pichard) et le directeur tiennent à souligner que la mise en place de ces différents parcours de langues bouleverse les échanges de service dans l'école. Cependant, un choix a été fait et malgré les contraintes générées, la priorité a été donnée à l'enseignement des langues.

Un représentant des parents (APE-Fapée) s'interroge sur l'utilité d'un module de 45 minutes /semaine en langue dans les parcours 1 et 4 si l'enseignant doit se partager entre des élèves de différents niveaux.

Le directeur souligne que l'enseignant de langue fera tout son possible pour aider un élève à progresser et précise que parcours de langue n'est pas synonyme de niveau de langue.

Un représentant des parents (AF-Fcpe) demande si les élèves de niveau avancé en anglais sont dans le parcours 4.

Le directeur répond par l'affirmative.

Un représentant des parents (APE-Fapée) demande si les élèves de parcours 2 sont tous dans une même classe.

Une enseignante répond que les élèves sont repartis en fonction de leur niveau dans les parcours 2 et 3.

Un représentant des parents (AF-Fcpe) demande la différence de niveau d'anglais entre le parcours 2 et le parcours 3.

Le directeur répond que la principale différence réside dans le choix de l'EMILE.

Un représentant des parents d'élèves (AF-Fcpe) souhaite connaître le nombre d'élèves par parcours ou niveau de classe.

La direction rappelle que les moyens horaires ont été renforcés. La volonté a été d'augmenter le volume horaire et non de le diminuer. En effet, à la rentrée face à un groupe de langue comportant initialement 32, il a été décidé de mettre des moyens supplémentaires en créant deux groupes.

Les parents d'élèves se demandent où vont les élèves qui arrivent de France.

Un enseignant répond que les nouveaux élèves passent des tests de langues et sont ensuite répartis en fonction de leur niveau.

Un représentant des parents (AF-Fcpe) s'inquiète du devenir des vœux des parents qui n'auraient pas été satisfaits à la rentrée.

Le directeur répond que le lycée tient compte des élèves et non uniquement des vœux des parents. Une réévaluation du niveau des élèves aura lieu en fin de trimestre.

À la remarque des parents d'élèves concernant le fait que les élèves ont été assignés à un parcours de langues avant que les parents ne soient informés, le directeur rappelle que les parents qui l'ont contacté courant septembre ont été informés sur le parcours de langues de leur enfant. Un courrier a été envoyé ultérieurement à chaque famille début octobre pour les en informer.

Les parents d'élèves (APE-Fapée) font remarquer que beaucoup de lundis sont fériés, d'où un total horaire déséquilibré concernant les langues. Il demande si les cours de langues peuvent être récupérés un autre jour.

Le directeur explique les enseignants de langues étant mobilisés ailleurs les autres jours, il s'avère difficile, voire impossible, de récupérer ces heures de cours, d'autant plus que certains enseignants de langue travaillent hors de l'établissement.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) souhaitent savoir comment les documents et matériels pédagogiques sont élaborés dans les séances d'EMILE.

Le directeur explique que les enseignants travaillent ensemble. Le vocabulaire et les concepts communs sont traduits dans les différentes langues. Il est vrai qu'en japonais, du fait du peu de ressources, les enseignants doivent créer une banque de documents et d'évaluations. Il est à noter que seul le contenu des documents doit être identique. La forme relève de la liberté pédagogique des enseignants.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) déplorent que les enseignants de langues ne soient pas présents lors de la réunion d'information du début d'année.

Le directeur préconise aux parents de s'adresser directement à l'enseignant afin d'obtenir des informations sur la scolarité de leur enfant. Il fait aussi remarquer que les enseignants de langue étaient présents aux réunions générales de rentrée qui se sont déroulées dans l'auditorium et rappelle qu'un complément d'information sur les langues sera donné le 5 décembre 2012 et ce, afin de répondre aux interrogations des parents.

Questions diverses

A la lecture de ces questions diverses, et pour son premier conseil d'école au LFIT, le directeur soulève plusieurs questions :

Pourquoi évoquer des questions qui sont à l'ordre du jour ?

Certaines interrogations ne pourraient-elles pas voir leur réponse au sein d'échanges réguliers tels qu'ils ont eu lieu au mois de septembre ou même mardi dernier ?

L'objectif est-il de mettre en défaut la direction et l'école en général ? L'adage le mieux est l'ennemi du bien semble prendre au travers de ces questions toute sa dimension.

De nombreuses interrogations relèvent de la communication qui peut être établie entre l'enseignant et les parents (difficulté à suivre un programme, usage de logiciels,...). Il serait bon que les représentants le rappellent aux parents. Aucune communication ne peut remplacer les échanges d'une réunion.

Devons-nous mettre en oeuvre un règlement intérieur du conseil d'école ?

Questions AF-fcpe pour le conseil d'école du 15 novembre 2012

Avant-propos : De très nombreuses questions nous sont parvenues depuis la rentrée, notamment concernant le parcours langues. Étant donné l'ampleur des changements survenus dans ce domaine depuis l'année dernière, et les préoccupations des parents, nous avons choisi de privilégier pour ce conseil la mise en place de ce parcours, ainsi que les questions les plus urgentes touchant aux fournitures scolaires, à la surveillance de la cour de récréation, et à Cerise prim.

Nous joignons toutefois à cette liste de questions une autre, portant sur d'autres sujets importants au primaire (les relations entre Iconito, le cahier de textes, le cahier de liaison, Pronote et Cerise Prim, les logiciels, le péri scolaire, la communication et la présence des parents dans l'établissement). Si le temps manque pour l'examiner lors de ce CE, nous espérons avoir très prochainement l'occasion d'aborder cette deuxième liste de questions dans le cadre de rencontres régulières avec le LFIT, afin d'apporter aux parents les réponses aux questions qu'ils se posent.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) ont posé les questions afin d'avoir une trace écrite. Ils confirment cependant que des échanges réguliers avec la direction sont à privilégier.

2. Fournitures scolaires

Les fournitures scolaires nécessaires aux élèves ont battu cette année un record de lenteur. Dans le but de limiter les délais et de mieux mettre en œuvre l'esprit d'éco-école, serait-il possible de recourir à un fournisseur local pour les fournitures du type gommettes et peinture ?

Le directeur explique les raisons de la rétention des fournitures scolaires à la douane sont assez opaques. Nous ne savons pas si cela est dû aux contrôles des fournitures d'arts plastiques. C'est une hypothèse parmi d'autres. Nous étudions diverses possibilités telles que : séparer la commande fourniture de celle des manuels, envoyer les commandes dès le mois de mai ou commander localement. Cependant nous devons par exemple comparer les coûts à qualité égale pour cette dernière proposition

L'équipe enseignante (E. Pichard) explique que la commande des fournitures de l'école primaire a lieu en mars-avril. Deux catalogues (un français et un japonais) sont à la disposition du corps enseignant. Certaines fournitures, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles au Japon (matériel spécifique à l'enseignement de la langue française par exemple), soit parce que leur prix est plus élevé au Japon, doivent être commandées en France.

Le proviseur rappelle que les commandes sont arrivées en août sur le sol japonais et sont restées bloquées aux douanes. Il souligne par ailleurs que l'ensemble du mobilier du lycée a été commandé au Japon afin de palier à ce problème de douane.

Les parents d'élèves font remarquer que les cahiers pourraient être commandés un an à l'avance. Cette possibilité est difficile à mettre en œuvre sans connaître les effectifs précis à l'avance. Cependant les enseignants ont en général un peu de stock d'avance qui leur permet de commencer l'année scolaire jusqu'à l'arrivée des fournitures.

3. Surveillance de la cour de récréation

- Quelles sont les modifications apportées depuis la rentrée ?
- La fontaine prévue a-t-elle été installée ?

Il n'y a pas eu de modification concernant la surveillance de la cour de récréation depuis la rentrée. La fontaine prévue a été installée aux vacances de la Toussaint.

Un représentant des parents d'élèves (AF-Fcpe) explique que, lors d'une rencontre en septembre avec le directeur, des parents avaient eu connaissance d'un accident et avaient fait remonter l'information comme quoi la surveillance de la cour de récréation était insuffisante.

Le directeur signale l'importance de vérifier les faits (l'enfant en question ne s'était pas cassé le bras) et ajoute que la surveillance est assurée par un nombre suffisant d'adultes.

Le proviseur souligne que de nombreux travaux ont été réalisés depuis avril 2012 comme la protection des poteaux dans la cour de maternelle.

4. Cerise prim et Pronote

Les bulletins de la fin de période 1 ont été communiqués aux parents le 24 octobre après 22h. Les bulletins sont un repère important pour les parents, et peuvent motiver une demande de rendez-vous avec l'enseignant. Dans la situation actuelle, cette demande ne peut être faite qu'au début de la période suivante, ce qui est un peu tard. Serait-il possible que les bulletins, surtout pour les périodes 2, 4 et 5, soient communiqués environ une semaine avant la fin de la période ?

Seul le responsable 1 est actuellement destinataire des mails donnant accès aux bulletins de Cerise prim. Le parent 2 pourrait-il y avoir accès lui aussi ?

Le 2 octobre 2012, les parents du primaire ont reçu un mail de M. Jublot adressé aux « parents d'élèves du secondaire » concernant Pronote, et annonçant notamment qu'ils pourraient ainsi consulter les notes

et les bulletins de leurs enfants. Les bulletins et les notes sont par ailleurs communiquées via Cerise prim. Quelles sont les fonctions respectives de Pronote et Cerise prim, et quel est en particulier l'usage de Pronote pour les parents du primaire ?

Le directeur s'étonne d'une telle précision dans le relevé horaire d'envoi des bulletins scolaires, mais surtout il s'interroge sur l'effet recherché. Il regrette surtout que cette information soit fausse et invite, de manière générale, les représentants des parents à vérifier leurs informations non pas auprès de quelques parents mais plus globalement et surtout ne pas tirer des généralités de cas particuliers. La mise en place de Cerise Prim déjà entamée l'an dernier a nécessité beaucoup de travail pour les enseignants d'une part car l'interface et certains items avaient changé mais aussi pour M. Brun qui a assuré un très gros travail de conseil et d'aide auprès des enseignants mais surtout des parents d'élèves.

Le directeur fait remarquer que la question sous-tend une vision ancienne et quelque peu dépassée du bulletin scolaire et espère que les représentants des parents d'élèves sauront faire passer le message suivant : le bulletin scolaire n'est pas le fruit d'évaluations de fin de trimestre. Il est le relevé de compétences évaluées de manière régulière tout au long de l'année. Il n'est pas le seul repère et les parents ne doivent pas attendre sa réception pour demander un rendez-vous. D'ailleurs le directeur fait remarquer que désormais les familles recevront 6 bilans par an, un à chaque fin de période. L'adage le mieux est l'ennemi du bien prend ici toute sa dimension.

Les bulletins continueront d'être envoyés dans la semaine qui précède les vacances.

L'application Cerise Prim ne permet pas par défaut de créer 2 responsables. Cependant, nous pouvons ajouter un second responsable aux parents qui en font la demande. C'est d'ailleurs déjà le cas.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) demandent à ce que les parents soient mieux informés la prochaine fois sur l'usage des méls.

Le directeur ajoute que les parents qui souhaitent modifier l'adresse mèl du responsable N°1 peuvent prendre contact avec son assistante, Mme Negoro, et rappelle aux parents d'éviter de donner des adresses professionnelles, comme il l'a précisé lors des réunions de rentrée.

À l'école primaire, Pronote est utilisé seulement par les enseignants et l'administration pour relever les absences. Le message générant un nom d'utilisateur et un mot de passe était destiné aux parents de secondaire – cela était bien précisé dans le titre du message. Il n'était cependant pas possible de n'envoyer ce mail qu'aux familles du secondaire puisque nous utilisons une base commune.

Les parents d'élèves (APE-Fapée) souhaitent que le lycée informe les parents du primaire sur l'utilisation de Pronote au primaire (relever les absences) et demandent (AF-Fcpe) à ce que l'usage et le fonctionnement de Pronote, cerise et incognito soit reprécisé.

Le proviseur souligne que Pronote est un outil informatique appréciable au primaire car il facilite grandement le relevé des absences.

5. Iconito, cahier de textes, cahier de liaison

Quelles sont les fonctions exactes d'Iconito ? Serait-il possible d'informer les parents, en début d'année, de l'existence et des modalités d'utilisation de cet outil ?

Quelle est la répartition des rôles entre le cahier de textes rempli par les élèves, celui rempli par l'enseignant sur Iconito, et le minimail ? Serait-il possible de clarifier les procédures, de façon que les élèves puissent accéder, à partir d'un seul support, à la liste complète des devoirs qu'ils ont à faire ? Actuellement les devoirs de langue et de bibliothèque ne sont pas mentionnés sur Iconito, et inversement certains devoirs ne sont notés par l'enseignant que sur Iconito, sans être dictés aux élèves.

Tous les élèves du primaire ont-ils reçu de leur enseignant un identifiant ? Sinon, pour quelle raison ?

La bibliothécaire pourrait-elle aussi utiliser Iconito pour noter les exposés de lecture ?

Quelle est l'utilité exacte du cahier de liaison ? Les échanges entre les enseignants et les parents se font dans la plupart des cas par mail. Il existe d'autre part des logiciels qui permettent d'enregistrer facilement la présence ou l'absence d'un élève à une sortie de classe. Le cahier de liaison ne pourrait-il pas être supprimé au profit du mail ?

Iconito est un ENT (espace numérique de travail) libre de droits qui dispose en tant que tel des fonctions d'agenda, de cahier de texte, de mail et de blog notamment. C'est un outil parmi d'autres et les enseignants qui utilisent les fonctions autres que celle du blog en ont informé les parents d'élèves. Le premier outil à l'école reste à ce jour le cahier de texte papier, et son apprentissage prend du temps.

Le directeur ne voit pas à ce jour la pertinence de supprimer le cahier de liaison, bien au contraire. Nous le voyons avec les méls concernant Cerise Prim, il est bien difficile de savoir si nos communications méls sont lues. Le directeur est d'ailleurs inquiet de cette « twitterisation » des communications parents-école où les formules de politesse sont oubliées, où les réponses doivent être immédiates et qui tiennent lieu de seules « concertations » avec l'école, où l'on sollicite n'importe quels interlocuteurs pour n'importe quel sujet.

Le directeur rappelle que le premier interlocuteur des parents reste l'enseignant. Si la réponse apportée par l'enseignant n'est pas satisfaisante, les parents peuvent alors contacter le directeur.

6. Logiciels

En cycle 3, il arrive que des évaluations aient lieu via Iconito, les élèves devant par exemple compléter sur leur écran, chez eux, un document à télécharger et à renvoyer à l'enseignant, sans l'imprimer. Tous les parents ne sont pas équipés des mêmes ordinateurs et logiciels que ceux que les élèves utilisent à l'école, et des problèmes techniques se posent de manière récurrente (impossibilité d'ouvrir les fichiers, de les compléter, etc.).

Afin d'éviter les problèmes liés aux différences entre logiciels scolaires et domestiques, serait-il possible que les évaluations d'informatique aient lieu sur le temps scolaire, et sur les ordinateurs de l'établissement ?

Plus largement, est-il possible de connaître en détails l'offre logicielle actuellement utilisée au sein des équipes pédagogiques du cycle primaire ? Serait-il possible notamment de communiquer aux parents un

tableau mentionnant le nom de l'outil, son rôle, le nom de l'instance créant le contenu diffusé (scolarité, enseignant, bibliothécaire, etc.), ainsi que le nom du destinataire du contenu (élèves, parents, etc.), ceci afin d'éviter à tous les usagers des surprises imputables au manque d'information ?

Les logiciels utilisés à l'école sont des logiciels libres comme le prévoit la loi. Les élèves peuvent être amenés à compléter ou produire des documents à l'aide de ces outils. Les surprises ne sont pas imputables au manque d'information mais à des degrés de maîtrise divers. Les logiciels libres sont gratuits. Libre office, logiciel utilisé par le Lycée, peut être téléchargé gratuitement par les parents.

7. Péricolaire

- Quel est le détail de l'offre actuelle ? Quels sont les effectifs par activité ?

L'offre actuelle est abondamment détaillée sur notre page web.

Football	91	Danse jazz	16
Handball	18	Danse jazz collège	19
Basket-ball	15	Arts plastiques	12
Tennis	48	Arts appliqués	20
Éveil corporel	9	Calligraphie	7
GRS	12	Chorale	15
Initiation au ballet	23	Théâtre	11
Danse classique	13	Atelier créatif	11
Fun with English	13	Perfectionnement en japonais	24
Études surveillées	16	Apprentis journalistes	9
Aikido	15		

- Est-il possible d'envisager l'ouverture d'une ligne de bus type péricolaire pour le centre aéré des vacances ? Si oui à quel tarif ?

Avec une vingtaine d'enfants assistant au centre aéré des vacances – et certains pour quelques jours – il est impossible de mettre en place un tel transport à un coût raisonnable.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) s'interrogent sur le nombre d'enfants au centre aéré à la même période l'année dernière. Ils se demandent si l'ouverture d'une ligne de bus ne favoriserait pas la présence des enfants au centre aéré.

Le proviseur mentionne que le lycée s'est engagé à fonctionner à prix coûtant et qu'il essaie de satisfaire le maximum de demandes. Les circuits et la capacité de certains bus ont été modifiés. La mise en place d'un transport doit être faisable techniquement et financièrement.

- Un brass band, analogue à celui du collège Koyo, pourrait-il être monté au LFIT ?

Nous serions ravis qu'un tel projet prenne forme.

8. Communication

- Les élections des représentants des parents d'élèves ont été annoncées par le LFIT via un mail adressé aux parents, mais pas les résultats, qui ont été simplement affichés. Par souci de cohérence, serait-il possible lors des prochaines élections de les envoyer eux aussi aux parents, et d'assurer ainsi pleinement la continuité du processus électoral ?

Nous nous efforcerons en effet l'an prochain de communiquer les résultats aussi par mail.

- Un certain nombre de parents n'ont pas reçu de mail de la part des associations de parents. Le secrétariat, interrogé sur ce sujet, a répondu que les fichiers des enfants arrivés avant 2008 ou 2009 et encore scolarisés en primaire n'indiquaient pas si les parents autorisaient l'établissement à communiquer leur noms aux associations ou pas, et que le lycée n'avait donc pas pu les inclure dans la liste. Quel calendrier prévoit le LFIT pour actualiser ses listes ?

Nous profiterons de la campagne de réinscription pour procéder à la mise à jour.

- Par le passé, avant chaque période de vacances, les parents recevaient un mail leur indiquant que tous les habits trouvés et autres accessoires égarés seraient exposés à la veille de cette trêve afin qu'ils retrouvent leurs propriétaires. Cette annonce n'a pas été faite cette fois-ci. Serait-il possible de la faire quelques jours avant le début des prochaines vacances ?

Cette question relève-t-elle vraiment du conseil d'école ? N'aurait-elle pas pu être posée avant ? Est-il nécessaire de rappeler aux parents leur devoir ? Les affaires perdues/oubliées attendent leur propriétaire dans le bac de la cour prévu à cet effet. Les parents peuvent à tout moment venir les chercher.

- A la Une du site du Lycée figure un article fort riche en images retraçant la semaine d'Inauguration. Beaucoup de parents, qui ne visitent pas le site, ne l'ont malheureusement pas vu. Par ailleurs, les images de ces manifestations ne montrent aucun parent. Elles taisent leur enthousiasme et leur présence réjouie. Est-ce par souci de « droit à l'image » ?

Le directeur s'interroge lui aussi : L'absence de l'équipe d'encadrement et des enseignants tait-il leur enthousiasme, leur présence réjouie et aussi mais surtout leur énorme implication en amont ? Étaient à l'honneur ce jour-là l'œuvre architecturale, nos invités d'honneur et les élèves. Il ne faut y voir aucun oubli ni aucun mépris mais savoir s'effacer. Le proviseur encourage les parents à visiter le site.

- Le site Internet du LFIT est toujours en français. Est-il prévu de faciliter son accès aux familles anglophones et japonophones ?

Les traductions sont en cours.

Le proviseur rappelle qu'un chargé de communication a été recruté en janvier 2012. Il est envisagé de traduire des têtes de chapitres et le lycée souhaite offrir des traductions partielles en anglais et en japonais dès possible.

Les parents d'élèves (AF-Fcpe) transmettent au directeur leur remerciement pour un message envoyé en français et en japonais.

APE-fapée

Quel est le volume horaire d'Aide Personnalisée dans les classes bilingues, est-ce le même qu'en classes classiques ?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. L'aide personnalisée n'a commencée que début octobre et les événements liés à l'inauguration l'ont fortement perturbé jusqu'à mi-octobre. Nous pourrions donc faire un point plus précis de l'aide personnalisée en général au second trimestre.

Un représentant des parents (APE-Fapée) soulève la question de l'aide personnalisée pour les élèves des classes bilingues qui n'ont pas- ou peu- d'aide personnalisée.

Le directeur répond que les enseignants des classes bilingues n'ont pas d'heures libres car ils ne sont pas déchargés des temps de langue. Les enseignants concernés essaient de s'arranger avec leurs collègues pour que les élèves de leur classe puissent être pris en aide personnalisée.

*Lors de sa dernière inspection, M Wolf nous a conseillé l'installation de **6 ordinateurs dans chaque classe du primaire** (soit 1 pour 4 élèves) plutôt que l'accès à une salle informatique dédiée tel que pratiqué actuellement: selon lui, cet outil doit faire partie du quotidien des élèves, ils doivent se l'approprier. Peut-on mettre en place sa recommandation ?*

Il n'existe pas en effet de matière "informatique". L'informatique est un outil qui est mis au service d'autres apprentissages. Dans ce cadre il est effectivement souhaitable que l'accès aux ordinateurs ne soit pas confiné à un lieu ou un moment. M.Brun avec l'aide de M.El Khalki a déjà installé des postes supplémentaires dans plusieurs classes. Nous étudions aussi l'utilisation de tablettes.

*Peut-on faire un premier **bilan du nouveau rythme scolaire** ? Certaines classes retournent en cours pour peu de temps le mercredi après le déjeuner, est-ce efficace ? La pause méridienne, allongée de 30 minutes, devait proposer des mini ateliers (voir page 4 du CR du Conseil de juin), ils n'ont pas vu le jour. D'autres activités seraient-elles possibles à cet horaire, comme par exemple un accès libre à la BCD ou à des salles calmes (jeux, études) ? Peut-être proposer que des parents volontaires fassent de la lecture et/ou supervisent la BCD en l'absence de la bibliothécaire ? Installer une table de ping-pong d'extérieur, des buts de foot qui délimiteraient une zone ballon (pas en mousse) ?*

Le mercredi, comme les autres jours, nous devons échelonner les passages au réfectoire. Les CP/CE1 ont 45 minutes après manger mais les CE2 remontent en classe pour 15 minutes. C'est suffisant pour préparer son sac ou noter les devoirs voire faire une séance de calcul mental. Les autres élèves restent dans la cour.

Les enfants ont 45 minutes le midi sans activité. C'est le seul moment de leur journée où ils peuvent jouer librement, imaginer. A notre époque, nous cherchons sans cesse à occuper nos enfants (cf. activités extra scolaires sportives et culturelles). Ils sont sans cesse sous le contrôle direct d'un adulte. La semaine dernière les élections des délégués de l'élémentaire ont eu lieu. C'est donc à travers ce lieu de décision que nous évoquerons

leurs souhaits concernant les activités ou l'aménagement de la pause méridienne, puisqu'ils sont les premiers utilisateurs.

*Quelle est la problématique liée aux cartes genre **Pokémon** ?*

Cette problématique est assez commune en France et le règlement intérieur de beaucoup d'écoles en interdit souvent l'usage. Les cartes Pokemon sont utilisées et apportées pour échanger. Très rapidement, l'usage s'étendant, certains se font voler leur carte, d'autres se font "arnaquer" par des plus grands, d'autres encore peuvent se faire racketter. Enfin, le leader doit sa reconnaissance non pas à ses qualités humaines mais à la hauteur de son paquet de cartes. Lorsque l'usage est tel qu'il nous devient difficile de gérer ces conflits et que l'obsession des enfants pour les cartes est trop important, nous préférons l'interdire.

Le directeur ajoute qu'il faut intervenir rapidement pour réguler les échanges et éviter les débordements (échanges/ conflits dans le bus). Actuellement, les élèves ont remplacés les cartes Pokémon par de véritables jeux de cartes, et le directeur s'en félicite.

Peut-on réinstaurer un programme d'aide bénévole en français, du style CAP+ qui fonctionnait à Fujimi depuis 2005 de 15h30 à 16h30 trois fois par semaine et qui était hautement apprécié des élèves et des familles ?

Le directeur n'est pas opposé à CAP + sur le principe. Comme actuellement il existe déjà l'aide personnalisée et l'étude, il faut pouvoir justifier la mise en place de ce programme et répondre aux questions « pour quoi faire ? Pour quels élèves ? Selon quelles modalités ? »

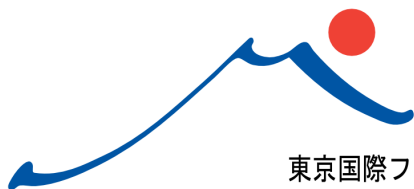
Le proviseur rappelle qu'il avait été convenu que le « programme CAP + » serait transitoire jusqu'au déménagement de Fujimi du fait des activités diverses gérées dans le cadre du périscolaire, le « juku » et le projet de la classe relais sera diffusé.

Les parents d'élèves (APE-Fapée) précisent que cette demande émane des parents qui trouvaient cette aide confortable. L'aide était donnée par des parents en collaboration avec les enseignants. L'idée serait de recentrer ce programme sur les petites classes, le coût de fonctionnement d'une activité périscolaire étant plus élevé que celui de Cap + et nécessitant au minimum 8 élèves.

Un représentant des parents (AF-Fcpe) demande quand l'information pour la classe sera diffusée. Le directeur répond que comme évoqué lors du dernier conseil d'école du mois de juin, une information est prévue avant la fin de l'année.

Un représentant des parents (APE-Fapée) déplore que la diffusion de l'information au sujet du LFIT via des « pamphlets » ne soit qu'en français. Le proviseur dément cette affirmation et précise que ces brochures sont traduites en français, anglais et en japonais.

Bus périscolaire: un nombre conséquent de parents souhaitent la mise en place d'un bus post périscolaire sur un trajet vers les quartiers sud (par exemple vers Ebisu ou Shibuya), faute de quoi ils ne



東京国際フランス学園

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO



peuvent pas inscrire leurs enfants en périscolaire. L'école nous répond qu'elle est prête à mettre en place ce service si parmi les inscrits au périscolaire un nombre suffisant en fait la demande. Cette méthodologie ne peut pas aboutir: il faut offrir aux parents de pouvoir inscrire leurs enfants aux activités à la condition suspensive que le bus existe, faute de quoi ils ne s'y inscrivent pas et donc la demande pour le bus ne se concrétise pas non plus. Pourrait-on lancer un sondage auprès des familles pour connaître le nombre d'entre elles qui seraient intéressées par le périscolaire si le bus sud existait, et ainsi conclure s'il est viable ?

Pour rappel, le premier bus qui représente un coût financier important, est loin d'être rempli tous les jours. (1 jour à 15 élèves seulement). Imaginer une nouvelle ligne de bus ferait augmenter sensiblement les tarifs périscolaires et bus. En l'état actuel des choses, ce n'est pas une proposition viable. En revanche, nous pouvons proposer d'allonger le parcours de la ligne de bus vers le sud en trouvant un arrêt central accessible pour les personnes vivant dans les quartiers sud mais l'heure d'arrivée risque d'être tardive.